

Métropole de Grenoble | Oujhorod

En Ukraine, «le sport redonne aux blessés un nouveau projet de vie»

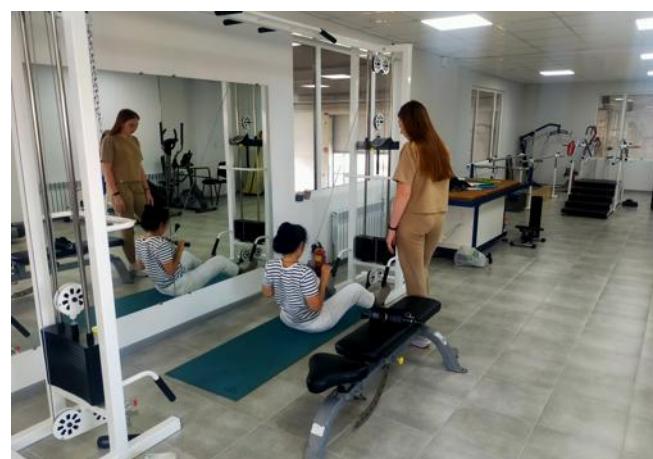
Près des frontières slovaque et hongroise, la ville d'Oujhorod traverse la guerre à l'abri des frappes russes. De nombreux habitants des zones de combat y ont trouvé refuge.

C'est là aussi que sont accueillis, dans un centre de réadaptation dirigé par Ivan Remitski, les blessés aussi bien civils que militaires. Dans une vieille centrale thermique rénovée depuis janvier 2024 grâce à des fonds américains, ces blessés devenus handicapés physiques sont suivis pendant quatorze jours par des professionnels de la rééducation. Une centaine de patients, enfants, adultes, en majorité des vétérans, y reçoivent un suivi paramédical et psychologique. «Le problème est qu'après cela, ils rentrent chez eux et les problèmes commencent», explique Oleg Volchanskyi, adjoint à la Ville d'Oujhorod. «Beaucoup de vétérans sombrent dans la dépression; ils ont des difficultés dans leurs relations avec leur famille, leur voisinage. Alors, nous avons eu l'idée d'ouvrir une salle de sport, ouverte à tous, tous les jours, sans limite de durée, pour leur assurer un suivi durable et motivant. Ils viennent ici pour faire du sport, se parler, sortir de la solitude. Sans cela, après 4 à 5 mois, ils retombent dans tous leurs problèmes», explique-t-il.

C'est ainsi que dans un grand hall un peu vide du rez-de-chaussée, trône une table de ping-pong. Dans l'allée de gauche, les collectes de matériel médical venu de l'étranger sont rangées. Dans l'allée de droite, du matériel de gym et des appareils de fitness flambant neufs attendent leurs utilisateurs. Ce sont 35 machines offertes par l'Irlande en janvier de cette année. «Alors qu'ils sont une centaine en rééducation, nous en



Le centre d'Oujhorod accueille de nombreux soldats blessés pour leur rééducation et pour leur apporter un soutien psychologique. Photos Le DL/Patrick Delmotte



La salle de sport, ouverte à tous, permet de prolonger leur suivi, d'offrir un espace de réadaptation, d'accueil, d'écoute, d'échange. Mais les fonds manquent pour proposer de nouvelles activités et répondre à tous les besoins.

accueillons 1000 par mois dans la partie sportive. Il faut dire qu'il n'y a pas d'autre salle et d'équipements adaptés pour les personnes handicapées dans la ville. Quand les installations seront terminées, nous en accueillerons 2 000», assurent-ils.

Mais c'est là que le bâton blesse :

«L'aide américaine s'est arrêtée et les besoins vitaux à l'est du pays sont immenses», commentent Oleksander Lyzantes, chef de la fédération handisport des Carpates et Yuri Sidun, son collègue. «Avec des financements, on pourrait finir la salle, avoir un moyen de transport, créer des équipes de pongistes, de footballeurs, se lancer dans des compétitions dans le pays et pourquoi pas à l'étranger. La plupart ici font de la gym mais les jeunes voudraient faire du foot et nous on aimerait développer la pratique de la boccia, comme en France» imaginent-ils.

● Patrick Delmotte

Mriya Ukraine, association basée à Meylan, a collecté et fourni du matériel médical pour le centre d'Oujhorod avec lequel elle coopère régulièrement. Une nouvelle collecte aura lieu à Saint-Égrève le 24 septembre à l'occasion de Santé Sainté.



Alexandre, Oleg et Ivan sont à l'initiative de ce projet de centre de réadaptation par le sport.

AVIS

Enquêtes publiques



COMMUNE DE COUBLEVIE

Le maire de la commune de Coublevie fait connaître que, conformément à l'arrêté 38-2025 en date du 7 août 2025, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de Coublevie portant sur :

- La réaffectation du foncier de l'ancienne école du Bérard en pôle de santé ;
- La rétrocéSSION éventuelle d'une portion de la rue du 11 novembre 1918 ;
- La modification du sens de circulation de la rue du 11 novembre 1918.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Coublevie 11 chemin d'Orgeoise, du **01/09/2025, 9 heures, au 30/09/2025, 12 heures** pour une durée de 30 jours.

A cet effet, Madame Pascale POLET est désignée commissaire enquêtrice.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du 01/09/2025 au 30/09/2025 inclus selon les modalités suivantes : **Sur le registre d'enquête publique**, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, tenu à disposition du public en Mairie, 11, Chemin d'Orgeoise 38500 Coublevie, **aux jours et horaires précisés d'ouverture**.

- **En les envoyant par courrier électronique** à l'adresse sécurisée suivante : enquête.poblet@gmail.com

Les contributions transmises par courriel seront ajoutées dans les meilleurs délais sur le registre papier et donc visibles par tous.

En les adressant par voie postale à la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête : Mairie de Coublevie à l'adresse suivante : Madame Pascale POLET, commissaire enquêtrice - Mairie de Coublevie, 11, Chemin d'Orgeoise 38500 Coublevie. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

Madame Pascale POLET, commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition du public en Mairie, 11, Chemin d'Orgeoise 38500 Coublevie, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- Permanence n°1 le jeudi 4 septembre de 17h à 19h ;
- Permanence n°2 le mercredi 10 septembre de 10h à 12h ;
- Permanence n°3 le samedi 27 septembre de 9h à 11h.

A l'issue de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmettra son rapport et ses conclusions motivées à Madame le Maire de Coublevie dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Coublevie.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Coublevie se prononcera par délibération sur l'approbation de :

- La réaffectation du foncier de l'ancienne école du Bérard en pôle de santé ;
- La rétrocéSSION éventuelle d'une portion de la rue du 11 novembre ;
- La modification du sens de circulation de la rue du 11 novembre.

468515000

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

Par ASSP en date du 26/08/2025 il a été constitué une SCI dénommée :

GALAURETTE

Siège social : 293 Chemin du Dolleron 38150 AGNIN
Capital : 100 € **Objet social :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, la location meublée ou nue et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, le tout, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement - Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. **Gérance :** Mme CHIROUZE Julie demeurant 23 rue des Remparts 42410 CHAVANAY ; Mme CHIROUZE Sarah demeurant 293 chemin du Dolleron 38150 AGNIN ; M CHIROUZE David demeurant 2831 route de Jarcieu 38270 BEAUREPAIRE **Cession de parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé, au conjoint de l'un d'entre eux ou à des descendants ou descendants du cédant. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VIENNE.

469541200